

LE ROY D'YVETOT

AU

BAILLIAGE DE SENLIS

PAR

M. le Chanoine EUGÈNE SAUVAGE, membre correspondant.

A la fin du xv^e siècle le véritable roi d'Yvetot (A) était *Pierre Chenu*, vulgairement dit *Pérot*, par une abréviation familière de son prénom. Ses relations avec la Picardie ne se bornent pas uniquement à la possession de la terre dont nous parlerons tout à l'heure; il fut aussi capitaine de Péronne (B), mais avant de porter le sceptre.

De tous les princes qui montèrent sur son trône pacifique, Pérot Chenu est à coup sûr celui qui rappelle le mieux le type traditionnel.

Bien qu'ayant eu l'honneur de figurer à l'entrée triomphale de Charles VIII à Paris, portant comme

(A) En 1499, il y avait deux rois d'Yvetot: Pérot Chenu et son beau-père, Jehan Baucher, qui conserva jusqu'à sa mort (16 juillet 1500) le titre qu'il avait pris à l'occasion de son mariage avec Clémence de Dresnay, reine douairière d'Yvetot comme veuve de Guillaume Chenu et tutrice de ses enfants Jacques, Pérot, Jehan, etc.

Les Chenu avaient acheté la terre d'Yvetot en 1439 et ils la possédèrent jusqu'en 1532, où elle passa aux Du Bellay par le mariage de Martin Du Bellay avec Isabeau Chenu, héritière de sa famille.

Pérot, qui avait succédé à son frère Jacques vers le milieu de l'année 1498, ne régna guère que deux ans; il mourut en 1500, vers la fin de l'année.

(B) De Courcelles, *Dictionn. de la noblesse*.

P. Chenu ne figure pas sur la liste donnée par l'abbé P. de Cagny dans son *Histoire de Péronne* (2^e éd. T. I. p. 128), mais cette liste qui ne comprend que cinq noms s'arrête à 1418.

le roi de France la couronne royale en tête et faisant « pures et franches aumosnes comme à Roy et prince appartient (C), » il savait se montrer bon sire ; voire même, si l'on en croit les renseignements recueillis par l'historien de la Principauté, il oubliait « dit-on, » volontiers sa grandeur, « et plus d'une fois on le « vit, le verre en main, faisant raison à ses vassaux « et buvant avec eux (D). » C'est ce qui ressort notamment de l'enquête faite après sa mort, enquête qui laisse entrevoir certains embarras financiers dans la succession du feu roi.

C'est qu'en effet, non seulement ce monarque débonnaire s'était montré assez peu soucieux de la dignité royale pour fiancer son fils aîné, Jehan Chenu, l'héritier du royaume, à Marion Courault, fille d'un procureur dont il avait fait son bailli (E), mais il distribuait ses terres à ses parents avec la même insouciance qu'il jetait sa menue monnaie au bon peuple de Paris.

C'est à une de ces largesses que se rapporte l'acte suivant trouvé par M. Beaucousin au Palais de Justice de Rouen, dans les registres du Tabellionage, et jusqu'à ce jour inédit.

Nous le donnons sans autre commentaire que quelques notes explicatives.

« Du xxr^e jour de janvier m. cccc. m^{xxx} et dix-neuf (1).

« Noble et puissant Seigneur Perot Chenu, Roy d'Yvetot, Seigneur d'Ecales-Alix (2), Mauconduit (3), le Plessis-Rougebec (4), Putilles (5) et Montereau (6) ; lequel, par la bonne amour

(C) Arrêt du Parlem. de Norm. du 13 novembre 1503.

(D) A. Beaucousin, *Hist. de la Principauté d'Yvetot*, p. 120.

(E) id. pages 121-122.

(1) 1499 vieux style, par conséquent 1500.

(2) Ecalles-Alix, cant. de Pavilly, arr. de Rouen ; mais assez près d'Yvetot. La seigneurie de cette paroisse appartient longtemps aux Chenu dont les armes s'y voyaient dans les vitraux de l'église.

(3) Fief situé à Bliquetuit et Guerbaville, cant. de Caudebec-en-Caux, arr. d'Yvetot ; mais sur la rive gauche de la Seine.

(4) Ce fief et les suivants étaient situés en Anjou, dont les Chenu étaient originaires.

(5) On lit ailleurs Putelles.

(6) Pérot est ainsi qualifié : seigneur de Rignon et de Semilly.

qu'il avoit à noble homme Jehan Chenu, Seigneur de Morcha- non (7), homme d'armes en la compagnie de M. le maréchal de Gye, de son bon gré [et] volonté, donne, quitte et delaisse à fin de héritage aud. Jehan Chenu, present, c'est assavoir : une pièce de terre contenant un arpent, ainsi edifiée qu'elle est, assise en la paroisse de Fresneau (8), en bailliage de Senlis, bornée d'un costé à la voirie, d'autre costé Marquet le Clore, d'un bout la voirie tendant aud. lieu de Fresneau à Sens (9), et d'autre bout aud. Jehan Chenu. A la charge des rentes seigneuriales, droicts et devoirs seigneuriaux seulz qui deubz en sont. Ce don fait pour les causes dessus dictes (10); dont led. donneur s'oblige..... Présens : Maître Guillaume Houël (11), prestre, curé de St- Cler (12), et Adam le Houché. »

(7) Peut être pour Morganon. Jehan Chenu est aussi qualifié : seigneur de Saint-Aignan-sur-Ry.

Il semblerait que sa mère le destinait à l'église car il fut présenté par elle à la cure d'Yvetot en avril 1466, bien qu'il n'eut encore que treize ans. Cette nomination fut du reste retirée au bout de neuf ou dix jours, et Jehan Chenu fut remplacé par Pierre Chenu, son cousin, clerc du diocèse d'Angers.

(8) Aujourd'hui Fresneaux-Montchevreuil, cant. de Méru, arr. de Beauvais.

(9) Il faut évidemment lire *Senos* (aujourd'hui Senots, cant. de Chaumont). Le tabellion normand, pour lequel ce petit village était sans doute inconnu, n'a pas regardé d'assez près.

(10) Et peut être pour d'autres causes qu'on ne voulait point exprimer. Jehan venait de prendre chez lui ses deux neveux Jehan et Régnier, fils et héritiers de Pérot, sous prétexte de pourvoir à leur éducation, mais en réalité pour les soustraire au procureur Robert Courault, bailli d'Yvetot, envers lequel Pérot Chenu s'était imprudemment engagé par acte authentique.

(11) Guillaume Houel appartenait à une honorable famille originaire d'Yvetot (d'après M. A. Beau cousin), mais dont la plupart des membres habitaient Caudebec-en-Caux.

En 1466, tandis que Clémence de Dresnay présentait à la cure d'Yvetot Jehan, puis Pierre Chenu, le duc de Normandie y avait nommé Jehan Houel, contrairement aux privilèges que s'attribuait la reine douairière et qui furent reconnus.

A Caudebec nous trouvons : Roger Houel, prêtre, en 1411, mort avant 1440 ; Robert Houel, prêtre, en 1456 ; enfin Jehan Houel (qui pourrait bien être le précédent), prêtre et curé du Tronq près le Neuxbourg, quoique demeurant à Caudebec, en 1498.

(12) Aujourd'hui Saint-Clair-sur-les-Monts, paroisse voisine d'Yvetot, et qui, avec cette ville et Sainte-Marie-de-Champs, constituait à peu près le royaume tout entier, dont les deux paroisses partageaient les exemptions et privilèges.